



« Jeudi » de l'AFREF – 15 mars 2007

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Quelle place et quels enjeux dans la campagne
présidentielle ?

Compte rendu de la séance

*Sylvia ARCOS-SCHMIDT, Présidente de l'AFREF et directrice associée de L.A.CONSEIL, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle présente rapidement l'AFREF et donne la parole à **Paul-Dominique POMART**, Responsable de la formation et du développement des compétences à BAYARD PRESSE, pilote de l'organisation de cette séance avec le concours des membres d'un groupe de travail qui ont élaboré le programme et qu'elle remercie.*

***Paul-Dominique POMART**, introduit le sujet de la séance en proposant de l'élargir également à la campagne législative et donc à la position des partis.*

Pour bâtir cette séance, il indique que le groupe de travail a fait une recherche, à travers les propositions des candidats et des partis, de tous les éléments renvoyant à la formation professionnelle continue. Par ailleurs, le groupe a élaboré un questionnaire qui a été envoyé à tous les principaux candidats et partis.

Un seul candidat a répondu dans les délais impartis.

Il annonce le déroulement de la séance qui s'articulera autour de trois temps forts :

*Dans un premier temps, **Pierre LE DOUARON**, adjoint à la sous direction « politique de formation » au sein de la DGEFP rappellera les grandes finalités de la réforme du 4 mai 2004 et ses problématiques.*

*Dans un second temps, après une présentation de la méthode de travail du groupe pour la recherche des positions des candidats et des partis, par **Claude VILLEREAU**, conseiller en formation continue au Ministère de l'Education nationale et administrateur de l'AFREF, **Mariette DARRIGRAND**, sémiologue, directeur du cabinet « des faits et des signes » analysera, à partir d'un corpus des textes qui lui ont été remis, les propos des différents candidats à la présidentielle concernant la Formation Professionnelle Continue.*

*Puis **Paul-Dominique POMART**, présentera une synthèse de l'analyse des propositions des différents candidats concernant la formation professionnelle.*

*Enfin, **Marie-Christine SOROKO**, déléguée générale de la Fédération de la Formation Professionnelle et **Jean-Claude QUENTIN**, chargé de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage au sein de la confédération CGT-FO réagiront au cours d'une table ronde en analysant les propositions des partis politiques et répondront aux questions des participants.*

1/ Les grandes finalités de la réforme, qu'en est-il aujourd'hui ? Les avancées et les problématiques.

Pierre LE DOUARON, (DGEFP)

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est placée sous l'autorité du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Elle est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue. Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les autres départements ministériels et les partenaires sociaux.

Elle conduit et coordonne la mise en œuvre des dispositifs et en évalue les résultats. Elle veille à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pierre LE DOUARON espère tout d'abord, compte tenu du contexte actuel, que l'assistance comprendra qu'il est tenu à un devoir de réserve de par sa fonction de représentant de l'Administration de l'Etat. Par conséquent, il ne restera pas après son intervention pour participer au débat sur les propos des différents candidats à la présidentielle.

Pierre LE DOUARON présente un premier bilan de la loi du 4 mai 2004 établi deux mois auparavant.

Il précise que ce bilan a fait l'objet d'un rapport intitulé « **Premier éclairage sur la réforme de la Formation Professionnelle** » sur le site du ministère du travail (voir bibliographie).

En préambule, il tient à préciser que ce bilan a porté sur le repérage de la dynamique et non sur une évaluation du système. Par ailleurs, il ne s'est pas appuyé que sur la loi de mai 2004 mais il a aussi intégré :

- la loi de modernisation sociale (avec la VAE),
- la loi du 13 août 2004 (décentralisation),
- et fait le lien avec la formation initiale (apprentissage).

1/ Les attendus de la réforme

Il rappelle que les fondements de cette réforme ont été initiés en 1995 par le ministre de l'époque, **Jacques BARROT**.

a/ La dépense

Le budget de la dépense consacré à la formation professionnelle continue est de 24 milliards d'euros. En « espérance de formation » par personne active (les personnes entre 16 ans et 75 ans), ceci représente 1400 heures par personne ce qui équivaut à une année de formation. Il s'agit d'une durée importante car elle représente un an sur quarante ans de vie professionnelle.

b/ Attentes et enjeux

Beaucoup de jeunes sortent du système de l'Education nationale sans qualification (entre 70 000 et 80 000). La plupart sont des garçons mais paradoxalement les emplois non qualifiés concernent davantage le travail féminin. Les jeunes garçons auront par conséquent des difficultés à trouver un emploi dans les années à venir. C'est pourquoi la formation continue peut constituer une alternative crédible pour ces jeunes.

c/ Un scepticisme aigu

Les résultats décevants de la formation professionnelle continue (FPC) entraînent un scepticisme général quant au fonctionnement du système : les individus qui n'en voient pas le bénéfice, les chefs d'entreprise qui voient les dépenses engagées depuis des années et les financeurs publics qui ont des difficultés à mesurer l'impact réel des actions (difficultés méthodologique, technologique et technique de la mesure).

Tout ceci justifie le socle sur lequel est née la réforme.

2/ Les éléments structurants de la réforme.

Il y avait une forte volonté des acteurs de réformer la formation professionnelle, avec le désir de placer le salarié au centre du système afin qu'il devienne l'acteur responsable de son parcours professionnel, mais aussi de faire moins de gestion et plus de politique.

a/ Rendre l'individu acteur

Le système de formation professionnelle depuis 1971 reposait sur l'obligation légale de participation des entreprises. Le message de 1971 était « Entreprises, formez vos salariés » et l'individu n'était donc pas au cœur du système.

Ainsi, face au scepticisme des individus vis-à-vis de la formation et à la difficulté de mesurer l'impact de la FPC, est né le Droit Individuel à la Formation (DIF¹), avec l'envie de donner aux individus qui n'y croyaient plus le désir de se former et de voir l'utilité de la formation.

Le DIF permet de faire passer un message simple, plus compréhensible par les salariés : « 20 heures par an et pour tout le monde », ce qui les incite à se diriger vers la formation professionnelle et surtout permet la discussion et la négociation par le biais d'une rencontre avec les représentants des ressources humaines.

Le salarié et l'entreprise sont co-constructeurs du projet, ce qui entraîne de la part de l'individu une réflexion sur son parcours.

b/ Moins de gestion et plus de politique

Cette injonction était tournée vers les branches et les conseils régionaux, c'est-à-dire les lieux légitimes pour la formation professionnelle.

En ce qui concerne les branches, leur a été donné la possibilité de mobiliser le « 0,5% » à travers des accords de branches à négocier avec les partenaires sociaux. (signature de plus de 540 accords de branche. développement des contrats de professionnalisation)

En ce qui concerne les régions, des « Plans régionaux de développement de la formation (PRDF) (avec l'idée de service public régional) ont été élaborés.

Ces dynamiques sont en œuvre : Le DIF se met en place, tout comme les contrats de professionnalisation (150 000 signés)

3/ Les questionnements

a/ Le parcours professionnel de l'individu

L'intention de la réforme était d'accroître la responsabilité des individus face à leur parcours professionnel et de permettre le passage d'un univers construit par les financeurs vers celui construit par l'individu lui-même : *passer d'une logique de situation à une logique de construction de parcours.*

Pour **Pierre LE DOUARON**, nous sommes « au passage du gué ». Il illustre son propos par la « transférabilité du DIF » qui contrairement à ce qui est inscrit dans le code du travail n'est en pratique pas transférable, puisqu'en réalité les accords de branches l'ont bloqué. Quelle capacité a-t-on à mobiliser des acquis de formation liés à des situations professionnelles ? Il y a encore un champ de réflexion à construire autour de la « sécurisation des trajectoires professionnelles ».

b/ La lisibilité du parcours professionnel

Il constate que la réforme n'a peut être pas été un moyen de simplification du dispositif, bien au contraire. Le système antérieur était déjà compliqué mais aujourd'hui, il l'est encore plus.

¹ Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières. Le DIF étant un droit reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de l'utiliser. S'il décide de ne pas l'utiliser, il ne peut pas demander de compensation financière à son employeur au titre des heures acquises et non utilisées.

Il s'interroge sur le fait de savoir « comment faire les choses ? » car le scepticisme semble toujours exister concernant l'efficacité du dispositif et ce, malgré la réforme de 2004.

Ainsi une Mission commune d'information sur le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle a été mise en place par le Sénat.

Les réformes actuelles devaient apporter des modifications des circuits financiers. N'a-t-on pas un doute sur la capacité des réformes engagées à entraîner des réformes financières ?

A la demande de Paul-Dominique POMART, la discussion s'ouvre avec la salle

Questions ou remarques de la salle

- *La Cour des Comptes a fait un rapport public sur le financement de la formation professionnelle. Pourquoi le Ministère du travail n'a pas encore émis d'avis ?*
- *Ce constat semble « dur » à **Pierre LE DOUARON** car selon celui qui pose la question, il y a eu une évolution sensiblement positive au niveau de la politique de la formation continue, en plaçant l'individu au centre de son parcours. Bien que le circuit de financement doive être revu, il faut laisser passer du temps pour que la réforme « s'installe ». La mise en place de la sécurisation des parcours professionnels s'appuie sur la VAE et le dialogue entre hiérarchie et agent. Le contrat de professionnalisation, même s'il est devenu illisible, est bien devenu un outil au service des branches.*
- *Dans la réforme réside l'idée de « rencontre » entre les individus. Ceci est dans l'air du temps sachant que cette idée était déjà présente lors de l'ANI de 71 (Accord National Interprofessionnel). Quelle sera la continuité de la réforme afin que l'idée de rencontre reste permanente ?*
- ***Pierre LE DOUARON** semble optimiste par rapport au DIF. Toutefois, ce dispositif est utilisé essentiellement par les grandes entreprises qui y ont transféré le plan. On constate que les OPCA (Les organismes paritaires collecteurs agréés) s'emparent du DIF mais est-il vraiment utilisé à la demande des salariés ?*

En synthèse des questions ou remarques, réponse de Pierre LE DOUARON

Concernant le rapport de la Cour des Comptes², une réponse du ministère lui a été formulée. C'est à la Cour des Comptes qu'il faut s'adresser.

Les dynamiques étaient celles voulues par les partenaires mais il existe « quelques robustes questionnements ». Concernant le DIF, **Pierre LE DOUARON** souligne qu'il en a une vision moins pessimiste que celle exprimée. Pour lui le DIF fonctionne dans le bon sens, mais il reconnaît tout de même l'existence de « DIF forcés ». Dans beaucoup d'entreprises, le DIF a permis de reconstruire le plan de formation. Toutefois, il est apparu un effet de substitution financière du plan vers le DIF. Il indique qu'il a rencontré beaucoup de petites entreprises qui ont mis le DIF en place et admet que certaines formations que l'on faisait avant sont repeintes aux couleurs du DIF, et qu'il s'agit juste d'une requalification.

Pour lui, « le bateau DIF oscille encore parfois entre Charybde et Scylla ».

² Voir le rapport de la Cour des comptes sur La collecte de la contribution des entreprises à la formation professionnelle www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/rp2006/10-contribution-entreprises-formation-prof.pdf

II – Analyse des textes publiés par chaque parti à l’occasion de la campagne présidentielle 2007, par la sémiologue Mariette DARRIGRAND, directrice du cabinet « des faits et des signes »

Le cabinet « des faits et de signes » est un cabinet spécialisé dans les analyses sémiologiques et le conseil en communication. Le cabinet fait appel à divers spécialistes en fonction des problématiques traitées comme des anthropologues, des historiens...

En préalable, **Claude VILLEREAU**, membre du groupe de travail de l’AFREF ayant préparé cette séance rappelle la méthodologie adoptée :

Un travail de recherche a été réalisé en amont par le groupe de travail composé de **Hervé DEMAZURE** de l’ACFCI, de **Jacques PEVET** de l’AFREF, de **Paul Dominique POMART** de Bayard Presse, de **Claude VILLEREAU** du Ministère de l’Education Nationale, de **Maryline GESBERT** de CENTRE INFO et de **Françoise KERLAN** de Kerlan Conseil : recherche documentaire concernant la formation professionnelle vis-à-vis des projets des candidats et des programmes des différents partis quand ils existaient, par le biais des journaux et de l’outil Internet principalement.

Tous ces documents ont ensuite été transmis à Mariette DARRIGRAND pour analyse.

→ La démarche de Mariette DARRIGRAND et son ressenti face à la première partie de la réunion et au thème en général

Elle précise qu’on lui avait demandé d’étudier, à partir des documents remis, la façon dont les candidats à l’élection présidentielle 2007 répondent aux questions qui leurs sont posées, notamment concernant la formation professionnelle. Elle indique qu’elle s’est aussi appuyée sur ce qu’elle avait vu et entendu personnellement. L’AFREF n’a pas pu lui transmettre de vidéo. L’analyse était donc difficile à approfondir car elle n’était pas politique mais basée seulement sur des signes.

La Sémiologie est un travail de repérage de signes de toute sorte mais elle a dû ici étudier du littéraire, des mots. Elle précise en outre qu’elle n’a aucune culture sur le sujet de la formation professionnelle continue donc que sa lecture a été plutôt « naïve ».

La première partie de la réunion l’a beaucoup intéressée, outre le thème abordé, car est apparue la question politique du rapport entre « l’individu et la société ». C’est ce problème que l’Etat a des difficultés à penser en « dialectique ».

La réforme est toujours pensée en France comme une modernisation qui part du système collectif pour aller vers l’individu.

Or, le moteur de l’envie de l’électeur salarié est celui qu’il est difficile de faire démarrer. Il est donc plus compliqué quand on veut créer de l’envie, de passer d’une logique globale à une logique individuelle.

→ Constat quant à la place de la formation professionnelle continue dans la campagne présidentielle 2007

On ne voit pas beaucoup émerger, dans le discours des candidats, la formation professionnelle.

Mais la question réelle ne se situe pas dans ce fait mais dans celui que la formation professionnelle n’est pas reconnaissable, par un sigle notamment, comme l’est le DIF par exemple. C’est d’ailleurs pour cela que le thème du DIF lui, est abordé, car il est identifiable.

La formulation du terme « formation professionnelle continue » est, selon elle, contraire à la modernité de la société, si on le compare à « développement des compétences » qui renvoie plus à un discours actuel. Il faudrait donc inventer un mot nouveau qui soit en phase avec la société actuelle.

- Première remarque sémiologique portant sur l’image de l’individu dans notre démocratie

Les candidats sont tous dans le même discours, il n’y a pas de réelle problématique droite / gauche, (ce qui semble aussi vrai globalement).

Les quelques nuances relevées sont purement idéologiques. Par exemple, **Nicolas SARKOZY** souhaite « permettre à chacun de pouvoir changer d’activité, de qualification... », ce qui à trait à une logique néolibérale. **Ségolène ROYAL** voit la formation plus du point de vue de la « protection de l’individu ». Paradoxalement ce sont les extrêmes (notamment de droite, **Philippe de VILLIERS** et **Jean-Marie LE PEN**) qui traitent de la classe populaire, par le biais de l’apprentissage entre autre.

Les nuances sont donc très minimales et il faut vraiment chercher pour en trouver.

Tout le monde considère la formation sous l'angle de l'individu au global. Aujourd'hui l'individu est considéré comme faible et à protéger, non comme quelqu'un ayant des compétences à développer (surtout dans les discours de la gauche). C'est la vision de la démocratie par rapport aux citoyens. Il s'agit ici de sécuriser et de protéger l'individu et non de le stimuler. On n'utilise jamais des mots tels que stimulation, opportunité...

De ce fait, on ne considère pas l'individu par rapport au lien qu'il forme avec le corps social. L'enjeu social est donc occulté, comme par exemple : pourquoi une société doit pallier les manques de l'école ? Le manque de compétences ? Ces questions ne sont pas posées car ce lien n'est pas fait. On comprend donc pourquoi les candidats ne parlent pas réellement de ce thème. Il faudrait donc interpeller les politiques, leur poser la question d'un point de vue logique universelle : par exemple, « que proposez-vous pour que la société profite de la montée des compétences des individus ? ».

Effectivement, il n'y a pas de lien entre l'individu et le contexte social.

- Deuxième remarque sémiologique portant sur la place de l'entreprise dans notre société

On ne voit pas apparaître non plus dans les textes le discours de l'entreprise, lieu où vit le salarié et où il se forme. On ne trouve rien sur ce qu'est une entreprise dans la société.

Elle fait alors référence à l'économiste **Daniel COHEN**, lorsque celui-ci parle des « cases du haut et du bas ». En effet, pour lui, « le pays n'a pas pris le train de l'économie de l'intelligence » puisqu'on n'a pas investi suffisamment pour les grandes écoles et la recherche qui représentent ici « les cases du haut ». Il n'a également « pas adopté le modèle économique permettant de construire le parcours professionnel » pour les PME notamment, où l'on n'a pas le cadre économique qui nous informe sur notre avenir professionnel. Le parcours n'est donc pas construit, ce qui représente ici les « cases du bas ».

Selon **Mariette DARRIGRAND**, le « parcours » est synonyme ici de « refuge ». En effet, le mot « parcours » ne se situe ni dans le temps ni dans l'espace. Il est donc ambigu. Il faudrait faire de la formation un parcours biographique c'est-à-dire choisi par chaque acteur, en parlant alors des finalités individuelles qui passent par du coaching notamment. Mais le problème est que l'on ferait de la formation une finalité individuelle alors qu'à la base, elle devrait être collective.

Elle se dit également frappée par le fait que la formation semble un argument très pratique dans un premier temps mais que tout devient beaucoup plus compliqué lorsqu'il s'agit de parler des moments où celle-ci va intervenir : un an par vie mais quand ? Comment ? Sur une semaine ?... On parle peu des ruptures dans le parcours. Le mot « rupture » est même remplacé par certains politiques comme M.G BUFFET par le mot « rotation » (approche ouvriériste 3X8) ou par Corinne LEPAGE par les mots « compte épargne formation » ou encore par François BAYROU : « 12 mois pour un projet professionnel ».

Ce parcours professionnel est donc très abstrait et devient un problème individuel et non pas du système.

Globalement, on ne voit pas l'intérêt pour l'individu et la société, on n'aide pas à comprendre l'opportunité de scander sa vie et on reste sur le gué de la logique du droit ou de l'individu.

- Troisième remarque sémiologique portant sur la nécessité d'un référent pour chaque individu

On ne peut pas s'appuyer sur un modèle de base qui est l'école. De ce fait on passe à une logique de droit. En effet, l'école est un référent pour les lettrés mais se pose la question des autres. Il leur faut également un référent puisque l'école ne répond pas ou n'a pas répondu à leurs attentes, mais elle n'a rien trouvé à ce sujet.

En reprenant une approche de Nathalie HEINICH, on peut penser le travail selon deux pôles de référents. Le premier pôle regroupe les « artisans » à qui une population de « pragmatiques » peut s'identifier. Le second pôle rassemble « les poètes et les Saints » pour qui la profession a trait à la vocation. On se rend compte alors qu'avec ces deux seuls pôles, il y a beaucoup de laissés pour compte. De ce fait, il faut envisager les choses au vu d'un troisième et nouveau pôle, le « modèle professionnel », qui a vu le jour au 20^{ème} siècle.

Il s'avère que l'on n'a pas de vocabulaire précis pour ce modèle professionnel puisqu'il ne caractérise ni l'usine, ni le don, ni le spectacle... Mais l'on peut également penser que la société ne souhaite pas le caractériser avec précision afin de lui permettre une ouverture plus large.

Après avoir remercié vivement **Mariette DARRIGRAND** pour cette approche originale pour des spécialistes de la formation professionnelle, **Paul Dominique POMART** demande aux participants de poser leurs questions.

Questions ou interventions de la salle :

Question :

Vous parlez de « désir de protection ». Vous n'avez pas fait référence dans l'évolution, au système de production en crise ?

Réponse :

Je n'ai pas creusé ce point en effet. Mais je n'ai trouvé aucun discours abordant les thèmes de l'entreprise et l'avenir du travail. Je suis sensible au travail des économistes qui s'intéressent à l'avenir du travail d'autant plus que l'on sait que le modèle européen va mal. Les candidats font également l'impasse sur la mondialisation. D'ailleurs, en terme de formation continue, y a-t-il une formation sur le monde ?

Intervention de Christine AFRIAT du Ministère de l'Education Nationale, Enseignement Supérieur et de la Recherche

Elle évoque le problème d'appartenance à une classe sociale puisque par exemple on ne sait plus ce qu'est la classe populaire aujourd'hui compte tenu des problèmes rencontrés par les classes moyennes.

De plus, elle évoque l'importance de l'évolution des qualifications alors que l'intégration des jeunes se fait par le déclassement.

Pour finir, elle s'appuie sur une étude réalisée par une sociologue du CNRS, **Nathalie HEINICH** pour évoquer le fait que la mise en avant de l'employabilité, suite à la réforme, centre l'intérêt sur l'individu lui-même, sans aucun rapport avec la société.

Question

Le discours sur l'envie et la liberté de l'individu à se former ou non interpelle. Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation qui devient un outil de développement au service des branches, il y a une personne qui doit s'adapter obligatoirement au poste visé sinon, elle devra chercher du travail ailleurs. En effet, les intérimaires embauchés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation bénéficient d'une formation qui leur est imposée et qu'ils s'engagent à suivre. .Quelle est donc la marge de manœuvre ?

Réponse de la sémiologue :

Je ne veux pas avoir donné l'impression que j'étais « pour » le modèle de l'artiste car ce serait redoutable, d'où l'importance d'un troisième modèle. Il faut donc sécuriser car, aujourd'hui, même quelqu'un qui est sécurisé se sent non sécurisé. Il faut également rassurer l'individu sur ce qui se passe dans le monde, dans l'entreprise... D'ailleurs les hommes politiques ne parlent pas du monde et de l'entreprise.

III – La formation professionnelle continue, les propositions des candidats et des partis

Paul Dominique POMART explique que dans cette présentation des propositions des partis et des candidats sur la formation, seules les plus importantes ont été reprises.

Résumé des diverses propositions :

Marie-Georges BUFFET et le PCF :

Elle préconise un service public de sécurisation professionnelle de l'emploi et de la formation. De plus, elle souhaite, au-delà du court terme, permettre aux citoyens de se réaliser par la formation professionnelle continue. Enfin elle propose une hausse des prélèvements sur les entreprises et des groupements d'entreprises sur les territoires.

Jean-Marie LE PEN et le Front National :

Il souhaite confier la formation professionnelle continue aux organisations professionnelles, aux branches et aux entreprises, et veut renforcer l'apprentissage.

Nicolas SARKOZY et l'UMP :

Il souhaite mettre en place un compte épargne formation individuel renouvelable et transférable pour qu'il y ait un lien entre formation initiale et formation continue. Il souhaite également favoriser la mobilité des métiers, des secteurs, des qualifications pour chacun et sécuriser les parcours. Selon lui, des droits entraînent des devoirs comme par exemple les jeunes étudiants qui peuvent avoir droit à un prêt mais qu'ils auront obligation de rembourser. On peut ajouter qu'il propose de verser 300 € d'allocation mensuelle pour les jeunes en formation professionnalisante.

Dominique VOYNET et les Verts :

Notons que ce parti est le seul à avoir répondu au questionnaire de l'AFREF. Dominique VOYNET préconise le droit à la formation professionnelle continue dans la constitution soit 10 mois tous les 10 ans ou un capital de 1600 heures. Elle souhaite favoriser le moyen terme, soit la mobilité, plutôt que l'adaptation à court terme dans une perspective de sécurisation des parcours. Enfin, elle souhaite associer les régions et mettre en place des formations aux « emplois verts ».

François BAYROU et l'UDF :

Il propose un compte épargne formation de 12 mois sans perte de salaire. Notons qu'il est le seul candidat à proposer la durée la plus importante en terme de compte épargne formation. Il propose également des contrats formation-emploi pour les jeunes sans qualification avec remboursement des frais engagés. Dernier point, il souhaite une réforme de la formation professionnelle continue.

Ségolène ROYAL et le PS :

Elle veut instaurer une carte vitale professionnelle qui donne droit à la formation professionnelle continue en fonction de la formation initiale, ce qui est une compensation pour ceux qui n'ont pas eu de réelle formation initiale. Elle souhaite également sécuriser les parcours par le biais de bilans, de la VAE... Elle propose la transférabilité des droits d'une entreprise à une autre et la mise en place d'une collecte centralisée par le biais d'un organisme qui ressemblerait quelque peu à l'URSSAF. Enfin, elle met en avant le rôle des régions en lien avec l'ANPE.

José BOVE :

Il propose la sécurisation des parcours de travail et de vie et la continuité du contrat de travail. Il souhaite également un financement global mutualisé.

Notons que les propositions de **Philippe DE VILLIERS**, **Arlette LAGUILLER** et d'**Olivier BEZANCENOT** ont été étudiées mais qu'aucune idée majeure n'est ressortie.

Thèmes récurrents et globaux aux différents partis :

On retrouve les thèmes de « la sécurisation des parcours professionnels » bien sûr, et le lien évident entre « formation initiale et formation continue ».

On évoque également le « financement de la formation professionnelle » en utilisant des mots tels que l'optimisation, répartition public-privé.

Enfin est mis en avant le « rôle des régions » qui est un élément important.

On remarque en outre que l'Etat est moins présent sauf en ce qui concerne le financement de la formation.

Cette présentation donne lieu à une intervention de **Marie-Christine SOROKO** et de **Jean-Claude QUENTIN** qui s'expriment en temps que professionnels de la formation.

A- Intervention de Marie-Christine SOROKO (FFP)

Syndicat professionnel, membre du MEDEF, à travers la Fédération Syntec, et de la CGPME, la Fédération de la Formation Professionnelle (née en 1991 de la fusion des trois syndicats Unorf, CNS-For et Syntec Formation), assure la promotion et la représentation des organismes privés de formation.

En premier lieu, elle a été intéressée par la présentation de **Paul Dominique POMART** sur l'expression des divers partis et candidats, et particulièrement par la place de l'individu par rapport au dispositif. Aussi bien dans le discours de l'ANI, de la loi, et des politiques on cherche à inciter les personnes à prendre en main leur parcours professionnel.

Mais pour les salariés cette idée émerge petit à petit du fait que les entreprises veulent prendre en main leurs formations.

Elle indique également que les choses sont moins évidentes pour les formations des demandeurs d'emploi car les dispositifs sont très rigides. En effet, contrairement à l'individu salarié, l'individu chômeur n'est pas au centre du dispositif. Ce sont les dispositifs qui commandent.

Par rapport aux propositions des candidats, **Marie-Christine SOROKO** indique que la FFP a adressé une lettre aux candidats en soulevant 5 points qui recourent certaines remarques formulées précédemment.

- **Placer l'individu au cœur du dispositif**

- a) Faciliter l'accès à la formation en dehors des entreprises. La formation devrait être envisagée comme un investissement et chacun devrait se former indépendamment de son employeur. Cette idée renvoie à faire en sorte que l'individu puisse se former pendant ses congés (parental par exemple) c'est-à-dire en dehors de son temps de travail mais également pendant son temps de travail en dehors de l'entreprise.
- b) Développer le tutorat pour la transférabilité des savoirs et savoir-faire en s'appuyant sur l'expérience des seniors par exemple.
- c) Mettre en place un chèque formation (comme en Belgique) bien que les partenaires sociaux ne soient pas d'accord. Car en France les financements sont croisés.
- d) Instaurer la déductibilité fiscale pour investissement dans la formation des individus et permettre aux jeunes sans qualification d'obtenir une allocation afin de pouvoir recourir à la formation.
- e) Créer une allocation pour les jeunes sortant sans qualification
- f) Assurer la sécurisation du parcours professionnel en créant un lien entre tous les dispositifs existants et en développant l'accompagnement.

- **Améliorer l'efficacité du système et de son financement**

Pour que le système soit plus efficace, neutre vis-à-vis de l'offre de formation et transparent au niveau de la collecte et clair, la FFP propose :

- a) la publication des comptes des OPCA assortie de la présence d'un commissaire aux comptes dans ces organismes,
- b) des missions mieux définies,
- c) une publicité totale des décisions prises par les OPCA
- d) importance d'une réponse écrite et motivée à toute demande de prise en charge émanant d'une entreprise ou d'un organisme de formation.

- **Mettre en place d'une politique de formation adaptée aux emplois de demain**

- a) se préoccuper des besoins pour les emplois en tension, (développement de partenariat entre les branches et les organismes de formation)
- b) ouvrir un chantier sur l'évaluation et la validation des formations

- **S'assurer que tout le monde est à égalité sur le marché de la formation**

Sur le marché de la formation, il est indispensable que tout le monde soit à égalité de concurrence.

- **Préciser le rôle des régions**

Pour la FFP, il importe que l'échelon régional soit reconnu comme le niveau d'intervention pertinent par tous les acteurs. Elle est donc favorable au développement de financements croisés entre les régions et les branches professionnelles.

D'autre part, elle demande que l'offre privée soit officiellement représentée au sein des CCREFP.

Pour conclure, **Marie-Christine SOROKO** affirme qu'orientation, accompagnement et financement amènent à la sécurisation des parcours.

A l'issue de cette intervention, **Paul Dominique POMART** lui demande si elle a le sentiment que la Formation Professionnelle Continue a une place plus importante dans la campagne de cette année que dans les campagnes précédentes ? Et si oui, quelles propositions sont plus visibles ?

Pour **Marie-Christine SOROKO**, la place consacrée à la formation est plus importante que les années précédentes. On voit émerger des thèmes tels que le compte épargne formation, la carte vitale professionnelle ou la possibilité pour les jeunes sans qualification de bénéficier d'une formation qualifiante au cours de sa vie professionnelle.

Mariette DARRIGRAND pense que peut être les journalistes s'intéressent peu à la question de la formation professionnelle (hors certaines presses spécialisées). Elle donne comme exemple la proposition de « carte vitale professionnelle » dont l'idée n'a fait l'objet d'aucune ligne dans les journaux.

Marie-Christine SOROKO pense en effet que les média ne s'intéressent pas à la formation professionnelle. Elle illustre son propos par une anecdote. En 2004, elle a appelé un journaliste afin de connaître la position des candidats concernant la formation professionnelle continue et ce dernier lui a répondu qu'il y avait trois sujets proscrits : les entreprises, la formation et les handicapés. Pour le journaliste ce sont les trois sujets qui ennuiant les Français et de ce fait ils ne s'y intéressent pas.

B- Intervention de Jean-Claude QUENTIN (CGT-FO)

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en 1948 à l'initiative de militant(e)s refusant l'emprise du parti communiste sur la CGT. Depuis ses origines, le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises.

Pour commencer, **Jean-Claude QUENTIN** dit s'inscrire en faux par rapport à la dernière remarque de **Marie Christine SOROKO**.

Pour sa part, il dit être obligé professionnellement de regarder et d'écouter les différentes propositions des candidats. Il se souvient d'une émission de télévision au cours de laquelle le mot « formation » avait été prononcé 22 fois. Pour lui, ce mot revient comme une rengaine, ce qui le valorise et le dévalorise en même temps. Parfois, on a même l'impression que c'est une solution à tous les problèmes, ce qui n'est pas son avis.

Il dit avoir rencontré les principaux candidats et avoue être horrifié par l'incompétence des conseillers des candidats pour ce qui est de la formation professionnelle. Ces derniers ne connaissent pas les dispositifs existants y compris le fait régional qui devrait apporter une réflexion politique supplémentaire.

Pour lui, deux éléments principaux transparaissent en matière de formation : le financement et les institutions. Mais l'éternel problème est aussi le rapport entre individuel et collectif.

Pour illustrer ses propos, il prend l'exemple de la sécurisation des parcours professionnels qui pour lui est aujourd'hui un sujet sur lequel il y a une certaine focalisation.

Que met-on derrière ce thème ? Tout le monde en parle mais que veut-on dire ?

Il faut différencier deux mots : « sécurité » et « sécurisation » qui représentent deux univers différents.

Pour lui la « sécurisation » n'est pas un système mais une évolution considérable du droit du travail sur les dix prochaines années car les droits d'un individu ne seront pas attachés uniquement à son contrat de travail mais attaché à la personne même après son contrat de travail (c'est la transférabilité).

On rejoint ici le problème du DIF où il n'y a pas de transférabilité. La transférabilité n'a pas été mise en place car les représentants des institutions ont pensé : « soit le DIF fonctionnera et dans ce cas on avisera ; soit ça ne marchera pas et dans ce cas le problème ne se posera plus ».

Or le DIF est un dispositif dynamique, une bombe à retardement car il peut, à terme, avoir des conséquences pour les entreprises en cas de plan de licenciement puisqu'une entreprise peut être accusée de ne pas avoir suffisamment formé ses salariés afin qu'ils puissent se reclasser par la suite, notamment par le biais du DIF.

Il s'appuie ensuite sur la définition apparaissant sur le site de la commission sénatoriale sur la formation pour évoquer les cinq mots que l'on retrouve dans sécurisation : anticipation / professionnalisation / personnalisation /

mutualisation / contractualisation. Il souhaite plus particulièrement développer deux d'entre eux : à savoir professionnalisation et contractualisation.

Concernant la professionnalisation, il estime qu'il faut rééquilibrer sur l'ensemble de la vie professionnelle de chaque individu, formation initiale et formation continue. Avec cette démarche, la formation continue amènera la formation initiale à changer.

Il cite l'exemple de l'informatique qui, après son apparition dans les entreprises, a engendré des formations et au sein même de la formation initiale.

Selon lui, il reste toutefois un problème qui est le financement de la formation d'un an pour chaque individu. Il explique en effet que le budget est de 24 milliards d'euros ce qui représente 1400 heures par personne. Sachant que le DIF occupe déjà 800 heures, il ne reste donc plus grand chose pour financer le reste.

Il est donc, selon lui, encore une fois difficile de naviguer entre individuel et collectif.

Pour ce qui est de la contractualisation, il estime qu'il faudrait une meilleure coordination entre l'assurance chômage et la formation professionnelle, alors que la formation professionnelle est aujourd'hui exclue.

Il prend l'exemple de l'objectif affiché de former 80 000 contrats de professionnalisation par an pour les chômeurs, objectif qui découle de la convention signée en 2006 mais qui n'est pas tenu puisque l'on en compte environ seulement 10 000 aujourd'hui.

Pour **Jean-Claude QUENTIN**, ceci vient du seul fait que les Directeurs Généraux des ASSEDIC et des OPCA s'ignorent alors qu'il y a un budget de 117 millions d'euros alloué pour ces formations qui, à ce jour, n'a pas encore été entamé. Ceci montre bien un réel problème de coordination. Il pense que ces Directions Générales devraient se coordonner et contractualiser leurs rapports en terme d'objectifs au plan territorial pour être partenaires des régions. En effet, ce qui manque aux régions ce ne sont pas les fonds, mais une offre de formation structurée qui relève de leur responsabilité.

Il termine en disant que l'on doit avant tout apporter aux citoyens des outils accessibles à tous et à proximité de chacun. Il illustre son propos avec l'exemple d'une entreprise franchisée qui a installé des ordinateurs équipés de logiciels de formation dans une salle ouverte afin de proposer du e-learning aux utilisateurs mais avec un accompagnement sur place qui les aide dans leurs démarches. Ceci lui semble être la solution pour mobiliser les individus dans leur propre formation.

Viennent ensuite les questions et les réactions de la salle.

Interventions de la salle :

Question :

L'Etat se désengage par rapport aux régions et la vie de l'individu est faite de rupture donc il paraît difficile de comprendre pourquoi on parle encore de lien entre contrat de travail et formation.

Jean-Claude QUENTIN : il a voulu dire c'est que si des droits naissent du contrat de travail, ceux-ci doivent pouvoir aussi être utilisés en dehors de ce contrat de travail. C'est la transférabilité

Marie-Christine SOROKO explique que la FFP veut que l'individu puisse passer d'un dispositif à un autre. Pour elle, l'entreprise n'est pas le seul lieu où l'on doit pouvoir se former.

Question :

Sur la « sécurisation des parcours professionnels » n'y a-t-il pas l'ombre menaçante de reprise par l'Etat de dispositifs issus d'accords dans le cadre de négociations interprofessionnelles ?

Jean-Claude QUENTIN souligne que ce qui est frappant dans le discours des candidats, c'est l'utilisation des mots : « *sécurité* » et « *sécurisation* ». En effet, le paradoxe est que **Nicolas SARKOZY** emploie le mot « *sécurité* » qui est généralement utilisé par la gauche ; et que **Ségolène ROYAL** et **François BAYROU** emploient le mot « *sécurisation* » qui fait davantage partie du discours de droite car il a une connotation plus libérale (notamment par rapport au droit du travail).

Marie-Christine SOROKO relève le fait que le seul candidat ayant demandé une réflexion aux partenaires sociaux est **François BAYROU**.

Marie-Christine SOROKO devant partir, souhaite apporter sa conclusion :

Elle évoque la structuration de l'offre de formation qui est actuellement très atomisée : il y a une diversité des demandes et des publics en formation, ce qui entraîne donc une harmonisation nécessaire.

Etant donné la mixité des financements et des dispositifs, tout le monde doit travailler ensemble. Les organismes doivent répondre aux appels d'offres ensemble et de façon identique pour le privé et le public. Selon elle, la question « comment structurer l'offre ? » amène à un long débat pour savoir si cette structuration doit relever du rôle des régions s'il y a création d'un service formation.

Pour **Jean-Claude QUENTIN**, il faut garantir à chaque citoyen qu'il a, à proximité de chez lui, des moyens pour répondre à ses besoins de citoyen.

Question :

*Que pensez-vous de la proposition de **Jean-Louis BORLOO** sur la création d'une « Agence nationale d'accès à la formation » ?*

Jean-Claude QUENTIN indique que les maisons de l'emploi ne sont pas une réponse totale à ce qu'il voulait faire. La logique de l'agence était de mettre de la coordination entre les différents acteurs car il y avait trop de diversité.

Il voit mal aujourd'hui la finalité d'une telle Agence. Il craint qu'on n'ait pas encore compris tout ce que peut apporter la négociation collective

On a beaucoup parlé de la responsabilité du salarié. Lui parle du salarié acteur. Par contre la responsabilité des entreprises sera mieux traitée par la négociation collective que par la loi.

Question :

*A l'issue du travail fait par le groupe et suite à ces discussions, **Paul-Dominique POMART** n'est pas convaincu que la formation soit un thème très porteur dans la campagne actuelle. Par contre, ce sujet lui apparaît plus comme un domaine de consensus. Ainsi l'ANI a été signé par tous.*

*Mais de ce fait, il souhaite poser une dernière question à **Jean-Claude QUENTIN** : Signé par tous, n'est-ce pas suspect ? Les partenaires sociaux s'y intéressent- ils encore ?*

Jean-Claude QUENTIN confirme que les partenaires sociaux s'y intéressent toujours. Ils sont même en train de mettre en place des procédures d'évaluation des mesures de l'ANI au sein du CNFPTLV (Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie).

En conclusion, **Claude VILLEREAU** souligne que le mot « emploi » n'a pas été prononcé depuis le début de la réunion alors que dans les programmes des candidats, on associe emploi et formation. Selon lui, les candidats parlent de la formation comme un remède magique aux problèmes liés à l'emploi.

Paul-Dominique POMART clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants ainsi que les intervenants sur un sujet délicat à traiter dans la période actuelle

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

« **Du Travail à l'œuvre** » de Pierre Michel MINGER

« **Profession : artiste** » de Pierre Michel MINGER

« **Profession de comédien, formations, activités et carrières** » de Pierre Michel MINGER

« **Le descenseur social, enquête sur les milieux populaires** » de Philippe GUIBERT et Alain MERGIER

« **L'élite artiste, excellence et singularité en régime démocratique** » de Nathalie HEINICH, sociologue et Directeur de recherche au CNRS.

« **La formation professionnelle des adultes, un système à la dérive** » de Pierre CAHUC et André ZILBERBERG

« **Premier éclairage sur la réforme de la formation professionnelle** » DGEFP sous la direction de Pierre LE DOUARON

www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/Premiers_eclairages_sur_la_reforme_de_la_formation_professionnelle.pdf

Commission sénatoriale sur la formation professionnelle

www.senat.fr/basile/rechercheGlobale.do?rch=gs&unk=formation&x=3&y=7

Sites Internet divers :

www.desfaitsetdesignes.com

http://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Cohen

www.cohesionsociale.gouv.fr

www.droit-individuel-formation.fr/27-06-cinquieme-accords-collectifs-rapport.html

www.travail.gouv.fr

Sites des partis et des candidats à l'élection présidentielle 2007 :

www.u-m-p.org

www.sarkozynicolas.com

www.udf.org

www.bayrou.fr

www.frontnational.com

www.lepen2007.fr

www.parti-socialiste.fr

www.segolenroyal2007.net

www.pcf.fr

www.mariegeorge2007.org

www.lcr-rouge.org

www.bezancenot2007.org

www.confederationpaysane.fr

www.josebove.over-blog.com

www.lesverts.fr

www.dominiquevoynet.net

www.parti-des-travailleurs.org

www.schivardi2007.com

www.mpf-villiers.com

www.pourlafrance.fr

www.lutte-ouvriere.org

www.arlette-laguillier.org

www.cpnt.asso.fr

www.nihous2007.fr

Les présidentielles vues par une partie de la Presse (liste non exhaustive...)

www.lemonde.fr/web/sequence/0,2-823448,1-0,0.html
www.elections.lesechos.fr
www.lepoint.fr/content/presidentielle2007:sommaire.html
www.lefigaro.fr/election-presidentielle-2007
www.tempsreel;nouvelobs.com/special:elysee-2007

Auteurs du compte-rendu : Isabelle LESAGE et Marianne PHILIPPE du Master 2 ATOGE (Analyse du Travail, Organisation et Gestion de l'Emploi) à l'Université Paris X Nanterre. www.atoge.org
Co-directeur de la spécialité Master Atoge : Philippe CASELLA

Coordinateur : Jacques PEVET, Délégué de l'AFREF
Contact : Jacques PEVET ou Françoise CORFA
Responsable du thème : Paul-Dominique POMART